

# Journal du Lot

ORGANE DÉPARTEMENTAL - Paraissant les Mercredi & Samedi

ABONNEMENTS	
LOT et Départ. limit.	1 an
6 mois	62 fr.
34 fr.	62 fr.
Autres Départements	
6 mois	1 an
36 fr.	66 fr.

TÉLÉPHONE 31
Compte postal : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Changement d'adresse : 2 francs

50c

**Administration**  
CAHORS - 1, Rue des Capucins, 1 - CAHORS  
Les annonces sont reçues au bureau du Journal

**Direction & Rédaction**  
Directeur : A. COUESLANT (1868-1942)  
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

**Publicité**  
ANNONCES JUDICIAIRES... 1 fr. 80  
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)... 3 fr. »  
RÉCLAMES ( - d' - )... 4 fr. »  
CHRONIQUE LOCALE ( - d' - )... 6 fr. »

50c

## DE QUELQUES QUESTIONS

**E**NCORE et toujours le manque de place nous met dans l'impossibilité matérielle de rapporter avec le développement qu'il faudrait les déclarations faites par M. Loïc Petit, Préfet du Lot, devant les maires et conseillers municipaux qu'il avait réunis dans la grande salle de la Préfecture.

Il faut essayer d'en faire connaître au moins l'esprit puisque ce qu'il a dit nous aurions voulu que cela fut entendu par le plus grand nombre possible de citoyens et qu'il a lui-même recommandé à ses auditeurs de le répéter à leurs administrés, de le répandre dans l'esprit public pour y détruire l'effet des propagandes faites en France contre l'intérêt de la France et pour le plus grand mal des Français.

Le Préfet du Lot revenait de Vichy, où il avait assisté à la réunion des Préfets, convoqués par le Président Laval. Celui-ci avait fait devant eux un large et ample exposé de la politique gouvernementale et c'est dans leurs éléments essentiels ces déclarations du chef du gouvernement que M. Loïc Petit nous rapportait.

Un des thèmes les plus pernicieux de la propagande antifrançaise vise à miner sourdement la confiance des Français dans la personne de M. Pierre Laval, d'affaiblir ainsi son autorité et par là d'enlever à son action politique l'appui moral qu'elle devrait trouver dans l'adhésion de l'esprit public. Pour y réussir, on insinue d'abord — quand on ne l'affirme pas effrontément — que cette politique n'est pas approuvée par le Maréchal Pétain. Ce qui permet l'hypocrisie manœuvrière souvent employée et qui consiste à dénigrer le chef du gouvernement tout en se disant dévoué au Chef de l'Etat. Or, la vérité est au contraire qu'il y a accord profond et total entre les deux hommes et que Pierre Laval fait au gouvernement la politique voulue par le Maréchal.

Comment, après cela, prétendre que cette politique tend à humilier notre pays devant son vainqueur au lieu de le maintenir dans une attitude de dignité et de résistance ? — Et M. Loïc Petit, en transmettant à son auditoire attentif les déclarations de M. Pierre Laval, lui disait combien les Préfets avaient été frappés et émus, non seulement par leur ardent patriotisme et par l'accent de sincère gravité avec lequel elles leur étaient faites. On sent qu'il n'a aucun souci de vaine popularité et qu'il est prêt à tous les sacrifices pour faire triompher ce qu'il sait être le bien du pays.

Le Chef du gouvernement, rapporte M. le Préfet du Lot, nous disait : « On prétend que je n'ai pas souci de l'honneur de la France ! Eh ! bien, je n'arrive pas à concevoir que l'honneur de notre pays consiste à l'exposer à mourir. Moi, je ne le comprends pas ainsi ! Et ce que je veux faire, à travers tout, c'est de le sauver ! » Discerner clairement où est l'intérêt du pays et y aller, à travers tout, c'est l'œuvre que s'est assigné le gouvernement sous l'autorité du Maréchal Pétain, et l'active direction de Pierre Laval.

Sa politique d'entente avec l'Allemagne, nous explique M. le Préfet du Lot, n'a pas d'autre but et n'obéit pas à d'autre inspiration. Il ne s'agit ni de haine, ni d'affection. Les alliances, les accords d'un pays avec un autre pays ne sont pas forcément des mariages d'amour, mais des contrats de raison.

La grande question pour nous est la suivante. Elle est réglée par la géographie, qui nous impose dans le monde une position d'où nous ne pouvons pas sortir. Quoi que nous fassions et pour toujours, nous continuerons d'avoir une frontière commune avec l'Allemagne. C'est un sort auquel aucun des deux peuples ne pourra échapper. C'est cela qui doit régler notre politique. Il ne nous est pas possible, comme l'Angleterre, de nous retirer dans une île et de laisser ensuite les peuples du Continent s'arranger entre eux comme ils peuvent. Nous, il faut que nous restions là, sur le Rhin, côte à côte avec l'Allemagne. Alors ? Puisque il faut vivre l'un près de l'autre, il n'y a pas trois manières de se comporter. Il n'y en a que deux : ou bien il faut s'entendre ou bien il faut se battre.

Eh ! bien, déclare M. Pierre Laval aux Préfets rassemblés, je ne veux pas me résigner à penser que tous les 25 ou 30 ans il faudra envoyer la jeunesse française se faire massacrer sur les champs de bataille. Et c'est là le grand secret ou plutôt le grand mobile de la politique de collaboration.

Et la relève, cette fameuse relève, dont il est tant question ces temps-ci est, si l'on peut dire, une pièce dans ce jeu politique, un élément principal de cette collaboration, qui n'est plus seulement franco-allemande, mais franco-européenne puisqu'il s'agit en somme de la grande lutte continentale contre le bolchevisme.

Telles sont, succinctement rapportées, quelques-unes des déclarations — touchant à la politique générale — que nous a faites M. le Préfet du Lot. Nous parlerons ailleurs de ce qu'il a dit concernant le ravitaillement.

Emile LAPORTE.

## INFORMATIONS

### LA RELEVÉ L'exemple du commandant Sognot

Parmi les volontaires du travail en Allemagne, on a remarqué dans le département du Var, M. Charles Sognot. Le cas de celui-ci, qui se trouve dans une situation de fortune aisée et qui, né en 1878, pourrait excepter de son âge pour ne point répondre personnellement à l'appel du président Laval, a été déclaré avant son départ pour Augsburg : « Parlant et écrivant couramment l'allemand, je pourrais là-bas servir d'intermédiaire entre les autorités allemandes et les ouvriers français. Ainsi, je mettrai mes connaissances et mes aptitudes au service de ceux de mes compatriotes qui auraient là-bas des requêtes d'ordre social ou professionnel à formuler. Je suivrai de la sorte les principes dictés par le Maréchal et le président Laval sur le terrain de la collaboration. A l'appel de nos chefs, chaque Français doit, en effet, contribuer, selon ses moyens, et ses possibilités, à la relève de nos prisonniers. »

### Un libéré du Cher déclare :

Revenu dans son Berry natal avec le convoi de prisonniers parti d'Allemagne le 14 septembre, un carrier du Cher a exprimé sa joie d'avoir bénéficié de la relève. Veuf et père de deux enfants, il était au Stalag III B quand il apprit la bonne nouvelle.

« Nous avons, explique-t-il, croisé deux trains d'ouvriers partant pour l'Allemagne, le premier en gare de Dijon, le deuxième à Mâcon et c'est avec enthousiasme que nous sommes allés serrer les mains de nos camarades ouvriers grâce auxquels nous rentrons en France.

« Vous voilà donc bien content d'être revenu ; et avez-vous trouvé du travail ? — La commune m'a embauché et je suis bien heureux. Mais je pense à mes camarades qui attendent en Allemagne l'heure de la libération et qui ont mis tout leur espoir dans la relève. Il est donc à souhaiter que les départs d'ouvriers deviennent de plus en plus nombreux. »

Quelle meilleure conclusion donner à ces quelques lignes que l'opinion d'un brave garçon de chez nous si plein de bon sens !

### EN PEU DE MOTS...

- La municipalité de St-Valéry-en-Caux a reçu la visite du préfet délégué et du sous-préfet de Dieppe. Le maire s'est fait l'interprète de la population pour qu'une ville marraine veuille bien adopter St-Valéry.
- Au Stade municipal de Bordeaux le Français Jean Lalanne a battu officiellement de 37 secondes le record de France des 10 km. détenu par le regretté Jean Bouin.
- A partir du 1er octobre 1942, l'enseignement du dessin est obligatoire dans les classes des lycées et collèges de garçons et de jeunes filles où il était auparavant prévu à titre facultatif.
- Une délégation du groupement n° 13 des chantiers de jeunesse de Cavillon a remis au Maréchal, avant son départ d'Avignon, la somme de 18.500 fr., produit d'une collecte faite parmi les jeunes du chantier en faveur des prisonniers.
- Un propriétaire exploitant de la région d'Avignon vient d'être interné pour six mois sous l'accusation d'avoir stocké frauduleusement une quantité de blé atteignant près de 1.600 kilos.

## CAHORS

**Nécrologie**  
C'est avec regret que nous avons appris la mort de Mme veuve Davant, décédée à l'âge de 88 ans en son domicile, faubourg St-Georges. Les obsèques de la regrettée disparue, qui était la belle-mère de M. Ollivier, agent-voyer de la ville de Cahors, ont été célébrées dimanche au milieu d'une nombreuse assistance.

Nous adressons à M. Ollivier, à tous les parents, nos sincères condoléances.

C'est également avec regret que nous avons appris la mort de Mme Rougé, veuve de M. Rougé, le sculpteur bien connu à Cahors. Aux obsèques de Mme Rougé qui ont été célébrées mardi matin, un nombreux cortège a suivi le char funéraire de la regrettée disparue qui ne comptait que des sympathies à Cahors.

Nous adressons à son fils M. Rougé, à Mme et M. Planacassagne, sous-préfet, Mme et M. Bénazet, professeur agrégé de philosophie, à tous les parents nos bien sincères condoléances.

C'est avec regret que nous avons appris également la mort de M. Félix Miquel, décédé à Cahors à l'âge de 82 ans.

M. Miquel était le père de M. Abel Miquel et comptait de vives sympathies dans notre ville.

Les obsèques ont été célébrées mardi matin à Cahors au milieu d'une nombreuse assistance et l'inhumation a eu lieu au cimetière de Calmanac.

Nous prions sa veuve, Mme Marie Miquel, épouse du regretté disparu, Mme et M. Abel Miquel et tous les parents de vouloir bien agréer l'expression de nos sincères condoléances.

## Administration

**M. LE PREFET DU LOT**  
parle aux maires et aux conseillers municipaux

Nous rapportons dans une autre partie du journal le sens des déclarations politiques faites par M. le Préfet du Lot aux maires et conseillers municipaux qu'il avait réunis à son retour de Vichy.

Il les a entretenus aussi des graves sujets qui touchent au ravitaillement et nous allons essayer de résumer l'essentiel de ce qu'il a dit à ce sujet.

Après avoir indiqué en quelques phrases que les « conseils départementaux » qu'on est en voie de constituer auront pour tâche de contrôler les finances départementales et dit quels en seront le recrutement et la composition, M. le Préfet expose la situation difficile dans laquelle on se trouvera pour assurer le ravitaillement de la population.

### Les réquisitions allemandes

Mais d'abord il veut faire justice de bruits erronés. On dit que si nous sommes privés de notre blé, les prélèvements énormes faits par les Allemands. C'est inexact et pour le prouver voici quelques chiffres précis des réquisitions faites par les autorités d'occupation en vertu des conditions de l'Armistice.

Sur 64 millions de quintaux de blé, ils en ont réquisitionné 5 millions. Pour la production de viande, où nous sommes au large, ils en ont pris 200.000 tonnes qui ne nous ont pas gênés. Sur 50 millions d'hectos de vin, ils en ont réquisitionné 2 millions d'hectos. Pour les pommes de terre, ils en ont pris 250 mille tonnes sur une production 7 ou 8 fois supérieure.

Il n'est donc pas exact que la pénurie provienne de l'énormité des prélèvements faits par les Allemands. Elle est la conséquence du défaut de production et aussi pour certaines régions des grandes difficultés de transport.

Or, ajoute M. le Préfet, je dois ajouter ceci. Si nous ne recevons pas des autorités d'occupation, en carburant, en lubrifiant et en charbon les quantités que nous utilisons, nous ne serions pas en mesure de transporter une tonne de marchandises ni un seul voyageur !

J'ajoute ceci dit encore M. le Préfet : Vous entendez dire parfois que si ce ne sont pas les réquisitions officielles des autorités allemandes qui nous dépourrissent, les achats privés et personnels des Allemands y contribuent beaucoup. Eh bien ! ce genre d'achats et de ventes faits par exemple par des agriculteurs à des Allemands est interdit par les autorités d'occupation et je peux vous dire que les auteurs de marché noir quels qu'ils soient sont punis par les Allemands avec autant de rigueur et de sévérité que par les Français !

### Le blé et le pain

Passant à un autre sujet, M. le Préfet parle ensuite des grosses difficultés de ravitaillement en pain.

Pour l'année qui vient de s'écouler, vous savez les inquiétudes qu'on a eues. Ne vous y trompez pas, dit-il, si nous avons pu faire la soudure, c'est uniquement grâce à l'appoint des blés d'Algérie. Or pour l'année qui vient nous n'avons rien à espérer de ce côté-là. Les réserves algériennes sont épuisées. Donc, attention ! Il va falloir dans la répartition de nos ressources se montrer d'une rigueur inflexible. Si le pain venait à manquer aux villes, nous serions exposés à de graves troubles les plus graves et qui sait si nous ne verrions pas les populations urbaines faire des descentes dans les campagnes.

Il importe donc de savoir dès maintenant que pas un grain de blé ne devra être ni dissimulé ni perdu ! Et que ici comme ailleurs il faudra se montrer d'une intransigeance absolue sur les questions de blé — et aussi, d'ailleurs, de pommes de terre.

M. le Préfet parle ensuite de la question des rapports franco-allemands et de la relève (nous rapportons ces déclarations dans une autre partie du journal), puis il passe la parole à un commissaire du gouvernement qui expose les faits tels qu'ils se sont passés pour le renvoi dans leurs pays d'origine des juifs apatrides venus clandestinement en France depuis 1936.

La place nous manque. Nous compléterons dans un prochain numéro ce compte-rendu d'une réunion d'extrême importance et que le nombreux auditoire a suivi avec un intérêt passionné.

### Magistrature

Notre excellent compatriote, M. Born, conseiller à la Cour d'appel de Limoges, qui avait été admis à faire valoir ses droits à la retraite, est rappelé à l'activité et maintenu Conseiller à la Cour de Limoges.

### Engagement

**au 2<sup>e</sup> bataillon du 150<sup>e</sup> R.I.**  
Jeunes gens qui êtes en âge de servir, il est de votre intérêt de consulter sans retard la Gendarmerie la plus proche de votre domicile ou le Bureau de Garnison de Cahors. On vous y fera connaître les conditions particulièrement avantageuses qui peuvent vous être faites, si vous vous engagez avant le 1<sup>er</sup> novembre 1942 au 2<sup>e</sup> bataillon du 150<sup>e</sup> R.I. à Cahors.

### Allocations familiales agricoles

L'administrateur provisoire unique de la Caisse mutuelle agricole d'allocations familiales porte à la connaissance des assujettis du département du Lot que l'Assemblée générale de la Caisse se tiendra le 17 octobre 1942 à 14 heures précises à la Bourse du Travail, place Rousseau à Cahors. Les adhérents de la Caisse sont priés de bien vouloir assister à cette réunion. Ordre du jour : Situation financière des exercices 1937, 1938, 1939, 1940 et 1941.

## ECHOS

### L'aviation à Cahors.

Mlle Marie Marvingt est un personnage éminemment et héroïquement représentatif de l'aviation française et même de l'aviation tout court. Elle en a vécu l'histoire depuis les premiers essais, depuis 35 ou 40 ans. Elle ne l'a pas seulement regardé se faire, elle a contribué personnellement à la faire cette histoire si glorieuse pour notre pays — qui, après avoir été comme tant de fois l'initiateur, s'est laissé distancer par ses imitateurs.

Mlle Marie Marvingt — la « fiancée du danger » — a connu les temps de Béthény et de Reims ; elle a volé avec les premiers hommes volants, les Latham, les Blériot, les Roland Garros, les Védrière. Elle s'est perfectionnée dans cet art alors nouveau à mesure qu'il se perfectionnait. Elle a été partout dans le monde avec les premiers explorateurs de l'air. Et, naturellement, elle a été associée à tous les développements successifs de l'aviation. Elle a eu beau faire des études très poussées de droit et de médecine, rien ne l'a pu détourner de cette impérieuse vocation, pas plus d'ailleurs que les nombreux accidents — « je les ai tous connus » nous a-t-elle dit — qu'elle a subis dans sa magnifique carrière d'aviatrice.

C'est de tout cela qu'elle venait nous entretenir lundi au théâtre municipal de Cahors dans une conférence donnée sous les auspices de l'Aéro-Club du Lot. Présentée par le docteur de Nazariis, — qui continue chez nous et à travers tout et avec une ardeur d'apôtre que rien ne peut décourager la mission qu'il s'est donnée, — Mlle Marie Marvingt a égrené ses émouvants souvenirs et a fait revivre avec une éloquence vibrante les époques où l'aviation apparaissait encore comme une sorte de prodige et tirant de ce passé glorieux pour notre pays des raisons d'espérance et de foi dans l'avenir.

Il est regrettable que le public qui a assisté à cette réunion ait été trop peu nombreux. L'aviation n'appartient pourtant pas à ce genre de choses qu'on puisse dire périmées.

Mais le passage à Cahors de Mlle Marie Marvingt y laissera quand même d'utiles résultats puisqu'elle a donné les jours suivants des conférences — d'ordre technique et professionnel, celles-là — devant les auditoires de jeunes : les élèves des écoles et les nombreux fervents du vol à voile et des planeurs.

Car il y a tout de même à Cahors nombre de personnes qui s'intéressent à l'aviation.

### Pierre Betz.

Dans la halte, à la hâte, les deux amis se saluent et l'un présente l'autre, à l'improviste, entre deux courants d'air, au troisième revenant frais débarqué du matin sur le sol de l'exil, de l'attente, de l'espoir, de la vie.

Et la vie court, galope. Les yeux se cherchent. Les regards s'interrogent. Le calme s'impose. La force.

C'est une impression qui se dégage de cet homme grand, tranquille, lorsqu'il nous regarde, posément, dans le brouhaha des départs à la recherche du gîte et de la table, soudain, cette expression serme dit tant de choses immuables, comme la sagesse et la grandeur de notre pays. C'est de M. Pierre Betz, dont il s'agit. « Le Point » est son œuvre. Il marque le point. Cette revue émeut et transporte.

Au toucher c'est d'abord le grain d'un beau papier. Puis, l'œil et le cœur sont charmés. Que dire de ces pages ? Elles vous « prennent » : « La photographie ancienne » et Paris défile. La rue de Rivoli, le Pont-Neuf, les crinolines, le marchand de bonheur, Baudelaire, Littré, Versailles. Le jardin des Tuileries et deux grenadiers qui montent la garde, en remarche d'allures et ils marchent. Tout marche d'ailleurs au fur et à mesure que l'on tourne les pages. Le poème d'Aragon est le prélude pour cette épopée de style : Paris vers 1860. Merveille qui touche notre sensibilité, œuvre d'art et de cœur.

M. Pierre Betz médite sans doute le prochain numéro de « Le Point ». Perdu entre les vales et les monts minuscules mais si sauvages et captivants de notre Quercy, ce sera encore une note d'art et d'idée subtile qui fera image à l'image de nos émotions. — Marie-Odette Gourdon.

### PROPAGANDE CINEMATOGRAPIQUE

De nouveaux films relatifs à l'Armée Nouvelle et à l'Empire vont être projetés gratuitement dans les localités du département désignées ci-dessous :

Latronquière : 19 octobre à 21 h. ; Bretenoux : 20 octobre à 21 h. ; St-Céré : 21 octobre à 15 h. ; Martel : 22 octobre à 21 h. ; Payrac : 23 octobre à 21 h. ; Salviac : 24 octobre à 21 h. ; Cazals : 25 octobre à 21 h. ; Puy-l'Evêque : 26 octobre à 21 h.

La séance aura une durée de 1 h. 30 environ. Elle comportera le programme suivant : Cadre Noir — La Cité du Muscle — Grand Atlas — Châteaux Francs de Syrie.



BACCALAUREAT

Sont admissibles : Math. Elémén. — Mlle Alleguède, MM. Bauduin, Cuquel, Delanis, Mlle Dugès, MM. Marmiesse, Métaire, Massabie, Mazeyrac. Série A. — MM. Bordes, Galtié, Gineste, Mlle Jouanny, MM. Labastie, Sourehoureg, Lacoste, Larrive, Mlle Lasfargues, Mlle Marie, Mlle Milhau, M. Raffalli, Mlle Roch, M. Rigal, Mlle Valat, Mlle Vidal, Mlle Vigouroux. Série A'. — MM. Arnoudot, Cornwell, Gisclard, Mlle Guérin, MM. Kuhn, Latapie, Mlle Mandelli, M. Reyjal. Série B. — M. Jammes, Mlle Laboudie, Mlle Latouille, M. Viarouge.

BREVET SUPERIEUR

Ont été définitivement admis : 1° Aspirants : Paul Cambon, René Chariéras, Raymond Coudere, Henri Courdès, Marcel Fréjaville, Georges Galy et André Guiral. 2° Aspirantes : Mlles Madeleine Bousquet, Juliette Delbos, Marie-Louise Esclafert, Marie-Louise Frémont, Yvonne Lagarde, Jeanne Lamothe, Suzanne Peindarte et Jeanne Vessio. Tous et toutes sont élèves de la section de préparation au brevet supérieur de l'E.P.S. de Cahors.

Tribunal correctionnel

Dans son audience de vendredi 9 octobre, le tribunal correctionnel a statué sur les affaires suivantes : Vagabond. — Pour vagabondage, le nommé Antoine Rautuéo, 47 ans, sans domicile fixe, est condamné à 8 jours de prison. Abatage sans déclaration. — Pour avoir abattu un porc sans autorisation, 60 fr. d'amende ont été infligés à Mme Vve Batip. Relaxés. — Inculpés de recel d'effets militaires, MM. Meulat, restaurateur à Beaugard, Miguel et Jean R..., ouvriers agricoles à Tour-de-Faure, sont relaxés. Vol de récolte. — Les nommés Doan Von Curr et Nejugus Von Khl, Indochinois, sont condamnés à un mois de prison pour vol de récoltes. Il ne faisait pas le poids. — Un négociant à Cahors, Jean Moussié, est condamné à 300 fr. d'amende pour tromperie sur la quantité de la marchandise vendue. Pas en règle. — Pour défaut de visa de carte d'identité d'étranger et de sauf-conduit les nommés Galestea Pérez, demeurant à Catus et Lezyte Adam, demeurant à Cézac, sont condamnés à 200 fr. d'amende chacun. Coups réciproques. — Les nommés Sabatino Francisco, S., Victorio et Attilio, sujets italiens, se sont portés des coups à la suite d'une dispute. Ils sont condamnés à 200 fr. d'amende.

Audience des flagrants délits

Confirmation de mandat de dépôt. — Le tribunal confirme le mandat de dépôt contre le nommé Jean Vergne, 28 ans, ajusteur, sans domicile fixe, inculpé d'escroquerie. Tentative d'évasion avec violence. — Le nommé Marcel Dremeaux, 23 ans, sans profession, sans domicile fixe, mis en état d'arrestation, tenta de s'évader et se livra à des violences. Il est condamné à 3 mois de prison. Chambre des Métiers du Lot Les artisans ressortissants du C.O.B.T.P. sont invités à retirer sans retard chez leur distributeur habituel de monnaie-matière un questionnaire qu'ils doivent obligatoirement retourner garni avant le 20 octobre courant. Dans le cas où cette formalité aurait été négligée de leur part, aucune attribution de monnaie-matière ne pourra leur être consentie pour le 4<sup>e</sup> trimestre 1942.

Quand on redoute les poignées de mains

Un rhumatisant hésite souvent à tendre la main, de peur qu'on ne la lui serre. Il ne connaît plus cette appréhension quand il prendra des cachets Gandol. Car le Gandol calme la douleur et assouplit les articulations, car le Gandol procure un soulagement rapide, profond, durable. Ttes Phies et Phie Orlicac à Cahors : 16 fr. 80 la boîte de 20 cachets Gandol.

IMMEUBLES - PROPRIÉTÉS VENTE & ACHAT MARATUECH, 109, Bd Gambetta, CAHORS

Les Sports

Football-Association Coupe de France (2<sup>e</sup> tour)

A Montauban, Stade Cadurcien (1) bat A.S. Montaubanaise (1) (division d'honneur) par 3 à 2. — Partie très serrée où les Cadurciens se surpassèrent pour enlever une victoire amplement méritée. Cahors marqua dès le début par l'intergache Fournié. Montauban égalisa sur un coup franc très sévère et Cahors reprit l'avantage peu avant la mi-temps sur pénalty botté par Bastide. Une seconde fois la défense cadurcienne était battue encore sur coup franc mais les Cadurciens dans un sursaut d'énergie remportèrent la décision par un joli but de l'avant-centre Saby. A Montauban l'équipe où émergent Meutero, Mérimo, Chailoux, Boret et Ricard procéda par échappés qui se brisèrent sur une défense cadurcienne intraitable. Tenue excellente du onze cadurcien. A Cahors, en match amical, Stade Cadurcien (Réserves) bat Aiglons de Brive (1) par 5 buts à 1. — Partie extrêmement plaisante à suivre. Les Réserves du Stade sont riches en excellents éléments qui se sont distingués par leur figure en première équipe. Félicitations à tous pour leur excellente tenue.

A Cahors, en match amical, Stade Cadurcien (Réserves) bat Aiglons de Brive (1) par 5 buts à 1. — Partie extrêmement plaisante à suivre. Les Réserves du Stade sont riches en excellents éléments qui se sont distingués par leur figure en première équipe. Félicitations à tous pour leur excellente tenue.

SPORT-BOULES

Pour terminer sa saison bouliste, l'Association bouliste cadurcienne organise pour le dimanche 18 octobre 1942 un concours de doublettes par invitation. Tirage au sort à 13 h. 30, café Calmon, place Thiers. Ouverture du concours à 14 h., place des Mobiles. Les inscriptions sont reçues par M. Mottaz, Président, rue des Thermes, à Cahors.

CHRONIQUE AERONAUTIQUE

L'entraînement au vol sans moteur se poursuit activement, une nouvelle épreuve de Brevet B, a été passée ces jours derniers avec succès, ce qui porte à 4 le nombre de ces brevets obtenus depuis le début du vol sans moteur à Cahors. Avec la rentrée scolaire, les cours de modèles réduits vont reprendre aussi bien dans les Etablissements scolaires, qu'au Centre Sylvain-Rescoussé, 14, rue Wilson. Ces derniers sont réservés aux jeunes gens qui ne sont plus dans les écoles et désirent faire du Modèles réduits ou pratiquer le vol sans moteur. L'attire leur attention sur le fait que le Certificat Élémentaire des Sports Aériens est absolument nécessaire à toute personne désirant faire du vol sans moteur. Cet examen, dont une session aura lieu le 13 décembre, comprend une épreuve technique tout à fait élémentaire sur l'aérodynamique et d'un modèle réduit. Les cours auront lieu 14, rue Wilson, de 20 h. 30 à 22 h. 30 tous les mardi et vendredi. Premier cours le 20 octobre. Prière de s'inscrire d'urgence à la permanence. — D<sup>r</sup> BARRET DE NAZARIS.

Pour les Prisonniers de Guerre, du 11 au 18 octobre et dans toute la France, les prisonniers libérés et les jeunes de chez vous collecteront chandails, chemises, chaussettes, tricots, etc... et les expédieront aux Prisonniers de chez vous. LIBÉREZ DU FROID NOS PRISONNIERS.

EDEN

Mardi, mercredi, jeudi, samedi et dimanche en soirée à 21 h.; jeudi et dimanche matinée à 15 h. : TRAFIC AU LARGE, avec Gustave Fröhlich. Complément et Actualités.

PALAIS DES FETES

Mardi 13, mercredi 14, soirée 21 h., Déjeûner Durbin dans : DEANNA ET SES BOYS, avec un bon complément. France Actualités. Jeudi 15 octobre, samedi 17 octobre, soirée 21 h.; dimanche 18, matinée 15 h., soirée 21 h., Roland Toutain, Jean Mercanton, Jean Chevrier dans : TROIS DE ST-CYR, avec un bon complément. France Actualités.

— Moi, je ne suis pas heureux... Je ne conçois pas la vie sans vous, Stella! Kennedy parlait de ton calme d'un homme dont la résolution est inébranlable. Stella comprit qu'il ne se contenterait pas, cette fois, d'une réponse dilatoire. Sans doute elle savait qu'il lui faudrait en venir à une conclusion un jour ou l'autre : Stella Desmond ferait place à Stella Kennedy... Mise au pied du mur, elle n'arrivait pas à démêler ses véritables sentiments. Elle essaya encore de gagner du temps et dit d'une voix émue : — Mais, Morley, voyons... Kennedy l'interrompit. Cette fois, il n'y avait plus de temps à perdre : du moment que Daniel connaissait l'existence de « Maria », il chercherait, sans aucun doute, à en tirer avantage ; il devenait par conséquent essentiel de lier irrévocablement le sort de Stella au sien avant que son rival n'ait le temps de provoquer un scandale. Kennedy menaça de nouveau Stella de partir immédiatement si elle n'acceptait pas, sur l'heure, d'engager sa parole... La jeune fille eut l'impression que ce départ aurait lieu le jour même si elle ne donnait pas une réponse satisfaisante : à cette pensée, ses yeux se remplirent de larmes et elle fut sur le point de céder... Mais, soudain, elle se rappela la promesse qu'elle avait faite à Daniel de le consulter avant de prendre un engagement définitif... Comme poussée par une force irrésistible, elle reprit avec un ardeur contenue : — Il ne m'est vraiment pas possible

CAHORS

Aibas

Mariage. — Samedi matin a été célébré le mariage de M. Georges Delpech avec Mlle Lydia Zamo, tous deux ouvriers agricoles à Mirandol. En raison d'un deuil récent, le mariage eut lieu dans la plus stricte intimité.

Caillac

Enseignement primaire. — Mme Joubert est nommée institutrice à l'école primaire de Caillac. Nous lui adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Union sportive. — M. Oscar Lafage a donné sa démission de président de l'Union sportive. M. Oscar Lafage a déclaré qu'il voulait se consacrer entièrement au Centre d'entraide des prisonniers de guerre dont il est le correspondant local.

Concoets

Hyméne. — Nous apprenons le mariage de Mlle Madeleine Clouse, secrétaire à l'Intendance, avec M. Philippe Bastard, secrétaire à l'Intendance-Ravitaillement. Que les familles et les futurs époux reçoivent nos vœux et les félicitations de Mlle Madeleine Clouse en qui nous saluons la petite fille de M. Calixte Bach, ancien instituteur et maire de Concoets et qui fut si longtemps le correspondant du Journal du Lot.

Larozière

Les renards. — Un habile piéteur, M. Sauton, a capturé un jeune renard dans les bois de Larozière. Félicitations.

FIGEAC

Corn

Nécrologie. — Mardi ont eu lieu les obsèques de M. Basile Hirondele, qui a été depuis de nombreuses années et jusqu'à son dernier jour le carillonneur de la paroisse. Une foule de parents et d'amis accompagnait à sa dernière demeure le défunt qui disparaît à 66 ans. Nos bien sincères condoléances à la famille.

Mariage. — Samedi 3 octobre a été célébré le mariage de M. André Rogues, cultivateur au Fraysse, commune de Lissac, avec Mlle Raymond Querey, notre compatriote. Aux jeunes époux nos meilleurs vœux.

Figeac

A la sous-préfecture. — Nous apprenons que M. Jacques Douzans, chef de cabinet de M. le préfet du Gers, nommé sous-préfet de Figeac en remplacement de M. Deleau, remis à la disposition de M. le ministre des affaires étrangères, a pris possession de son poste.

Il nous arrive précédée de la réputation d'un administrateur distingué et très serviable. Nous lui adressons nos meilleurs vœux de bienvenue.

Police des débits. — A partir du 1<sup>er</sup> octobre les cafés, restaurants et débits doivent fermer à 23 heures au lieu de minuit.

Police de la voirie. — Les agents de la police municipale viennent de dresser, dans la même journée, trois contraventions pour dépôts d'ordures ménagères sur la voie publique. Les gens sans gêne et certains sont incorrigibles. A propos d'ordures ménagères, des instructions municipales, amplement justifiées, interdisent de déposer des verres dans les poubelles. C'est une question de sécurité pour les employés de la voirie.

Tribunal correctionnel. — Le tribunal a tenu une rapide séance pour marquer la clôture de l'année judiciaire écoulée et l'ouverture de l'année 1942-43. Sur invitation de M. le président, M. le substitut ouvre l'audience. Assisté de deux juges, M. le président prononce un bref discours pour déclarer qu'une année judiciaire est close et que la suivante est ouverte.

Collège de jeunes filles. — Il est rappelé aux familles que le collège comprend les classes primaires complètes de la 1<sup>re</sup> à la 7<sup>e</sup>, les classes secondaires (enseignement classique et moderne) et les cours spéciaux (enseignement commercial et enseignement ménager). La Directrice, contrairement à ce qu'on croit, ne reçoit pas des maisons de force majeure, recevra à partir du jeudi 14 septembre de 10 h. à midi et de 14 à 18 h.

Le Bourg

Stupide amusement. — Vendredi soir, une auto de passage dans notre localité fut atteinte par une pierre lancée par un enfant. Une portière fut touchée et peu s'en fallut que la glace fût brisée. Son coup fait, l'enfant déguerpit à toute vitesse. De pareils amusements méritent d'être sévèrement réprimés.

de répondre à l'instant même, Morley. — Et moi, je ne puis attendre, répondit-il inflexiblement. — Accordez-moi un bref délai... Jusqu'au lunch, mon cher Morley. Je vous promets de vous répondre, à ce moment. — Répondez tout de suite insistait-il. — Je ne peux pas... — Chaque minute me paraît une éternité, Stella. — Patientez jusqu'au lunch, Morley je vous en supplie. — Non... Répondez immédiatement! La fierté de Stella se révolta devant ce ton de commandement. — Alors... Je ne dirai rien. Kennedy hésita... Il craignait d'apparaître odieux s'il se montrait intraitable et répondit : — J'attendrai jusqu'au lunch Stella. Dernière limite, n'est-ce pas ? Stella, soulagée, lui tendit la main en disant : Parole d'honneur, Morley ! Stella descendit aussitôt aux écuries sauta en selle et lança sa monture au grand galop. Elle avait hâte de voir Daniel et de tenir sa promesse, mais elle obéissait surtout à un instinct impérieux qui la poussait à chercher un refuge auprès de l'ami fraternel, à lui demander aide et protection dans son désarroi. En face du chalet, elle arrêta son cheval et appela Daniel. L'écho lui renvoya le son de sa propre voix, mais aucune réponse ne lui parvint... Stella ressentit un désappointement aigu, en

Saint-Céré

Nécrologie.

— Mardi ont eu lieu les obsèques de M. Lauribe, décédé après une courte maladie à l'âge de 62 ans. A toute la famille nous adressons nos sincères condoléances.

Thémines

Obsèques. — Le 5 ont eu lieu les obsèques de M. Jean Filhol, gendarme à Labastide-Murat, décédé à Toulouse à 34 ans. Un long cortège de parents, d'amis, de voisins et de collègues du défunt l'accompagnait à sa dernière demeure. Le disparu, marié depuis 2 ans seulement, laisse une jeune veuve et un bébé de 14 mois. A toute la famille si cruellement endeuillée, nous renouvelons nos bien sincères condoléances.

Mariage. — Publication de mariage devant être célébré le 17 entre M. Renaud Georges, du Cossou, et Mme Marie Ayroles, veuve Pradrayrol, d'Albiac. Compliments et vœux de bonheur.

GOURDON

Gramat

Nécrologie. — Nous apprenons avec peine le décès de Mme veuve Lasvauz, demeurant au village de Souillé, près Gramat, décédée à l'âge de 72 ans. A toute la famille en deuil nous adressons nos sincères condoléances.

Nécrologie. Mort de M. le Chanoine Péliissié, curé-doyen de Gramat. — La paroisse de Gramat tout entière est en deuil, notre vénéré pasteur a rendu subitement son âme à Dieu. Il y a vingt ans, M. le Chanoine Péliissié avait accepté la charge de la paroisse de Gramat. Durant les années qu'il exerça son ministère, il s'est dévoué sans compter ; jusqu'à son dernier jour il est demeuré sur la brèche et c'est fidèle à sa mission qu'il nous quitte, riche de mérites et d'œuvres.

Depuis vingt ans, sans trêve ni repos, notre curé-doyen a semé parmi nous la parole évangélique. D'une éloquence simple et familière, il ne se lassait jamais de répandre les vérités de la religion. A toute sa famille nous adressons l'expression de nos sincères condoléances.

Dégagnac

Dans l'enseignement. — M. Russon, précédemment instituteur intérimaire à Pinssac, vient d'être nommé en la même qualité instituteur à Dégagnac comme suppléant de M. Terrié, prisonnier de guerre. Nous adressons à M. Russon nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Merci pour les pauvres. — M. Gilbert, du village de Mas-de-Lafon, a versé entre les mains de M. Laverne, président de la Délégation spéciale, une somme de 50 fr. pour être remise à son nom au bureau de bienfaisance de Dégagnac. Au nom du bureau de bienfaisance et des malheureux de la commune, nous adressons à M. Gilbert de chaleureux remerciements.

Martel

Publications de M. Pierre Teulet, gardien de la paix à Brive (Corrèze), avec Mlle Jeanne Tavé, sténo-dactylo, domiciliée à Martel. Nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance à Gluges, commune de Martel, d'une fille, Françoise, aux époux Chalopet-Céré. Vœux de bonheur.

PETITES ANNONCES

Cherche à acheter ou louer TERRAIN, état indifférent, proche Cahors. Faire offres au Bureau du Journal.

La personne qui, samedi, a pris les 3 fers de raboteuse dans l'angle de la porte de la quincaillerie Breil a été vue et reconnue. Elle est priée de les rapporter dans le couloir de M. Breil, ou chez lui, sous peine de poursuites.

Industriel cherche à Cahors APPARTEMENT meublé, confortable, assez vaste, ou villa complète. Ecrire : Bureau du Journal.

Faciles à prendre Les Sels Lorgan, composés surtout de Chlorure de Magnésium, mais associés à trois autres sels, constituent un traitement extrêmement recommandable pour le sang, contre les dérangements, les rougeurs et les diverses affections de la peau. Un flacon pour un litre de solution vaut seulement 10 fr. 40. Ttes Phies.

Imp. COUESLANT. Le co-gérant : PARAZINES. U.O. 2081, 13-10-42.

REMERCIEMENTS

Les familles OLLIVIER, COMTE, FAURIE, AYOT, BABEC et tous leurs parents et alliés remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que toutes celles qui ont assisté aux obsèques de

Madame Veuve DAVANT

leur belle-mère, grand-mère, tante et cousine décédée dans sa 88<sup>e</sup> année et dont les obsèques ont été célébrées dimanche 11 octobre à 13 h. 45 en la Paroisse Cathédrale. P.F.G., 71, Bd Gambetta, Cahors

Une agréable infusion du soir

Dans les familles on remplace aujourd'hui les banales infusions de tilleul ou de camomille par la bienfaisante tisane Vichyflor. Cet heureux mélange de plantes médicinales et de Sel Vichy Etab, stimule doucement le foie, les reins, l'intestin, combat la constipation et favorise la digestion. Vichyflor, 10 fr. 20 la boîte, ttes Phies.

AVIS DE DÉCÈS

REMERCIEMENTS

Mme Marie MIQUEL, née ARNAL ; M. et Mme Jean-Abel MIQUEL ; Mlle Janine MIQUEL ; Mme Marie FIRMY, née MIQUEL ; M. et Mme Irénée FIRMY et leur fils ; M. Jean PÉGOURIE et ses enfants ; Mme Alexandre BOUDY et ses enfants ; les familles MIQUEL, GOYON, FIRMY, PÉGOURIE, RIGAL, PÉRIE, VIG-NÈS, BESSE et tous les autres parents et alliés ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Félix MIQUEL

survenu à Cahors le 11 octobre 1942, à l'âge de 82 ans, muni des Sacraments de l'Eglise, leur époux, père, beau-père, grand-père, frère, oncle et parent. Les obsèques ont eu lieu à Cahors et l'inhumation au cimetière de Calamane. La famille adresse ses sentiments de reconnaissance émue à toutes les personnes qui lui ont témoigné de la sympathie.

ETUDE DE M<sup>e</sup> Jean FABRE

notaire à Cahors

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant contrat reçu par M<sup>e</sup> Jean FABRE, notaire à Cahors, le quatorze août mil neuf cent quarante-deux, enregistré à Cahors (A.C.) le dix-neuf août 1942, Vol. 784 bis, Folio 52, N<sup>o</sup> 459.

Madame Paule-Félicité VALLET, épouse de Léon BACH, employé à la Compagnie du Bourbonnais, avec lequel elle demeure à Cahors, 13, rue Georges-Clemenceau, a vendu à Madame Marie-Louise COURTIOL, sans profession, épouse de Monsieur Charles BOS, entrepreneur de sciage de bois, demeurant à Cahors, 5, allée Fénelon, un fonds de commerce de café et buvette sis à Cahors avenue de la Petite-Vitesse, comprenant l'enseignement « Chez Adrien », la clientèle et l'achalandage, y attachés, la licence de café-buvette attachée au dit fond et le matériel servant à l'exploitation ainsi que le droit au bail verbal des locaux où s'exploite le dit fonds appartenant à la ville de Cahors.

Les oppositions seront reçues à peine de forclusion dans les vingt jours de la présente insertion renouvelant celle parue dans le Journal du Lot du 5 septembre 1942 à Cahors, en l'étude de M<sup>e</sup> FABRE, 2, rue J.-F. Caviole. — Pour deuxième avis : J. FABRE.

ETUDE DE M<sup>e</sup> Jean FABRE

notaire à Cahors

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant contrat reçu par M<sup>e</sup> Jean FABRE, notaire à Cahors, le vingt-deux septembre mil neuf cent quarante-deux, enregistré à Cahors le deux octobre 1942, Vol. 784, Folio 73, N<sup>o</sup> 425, Monsieur Henri-Casimir ESCOFFRE, inspecteur de l'enregistrement demeurant à Cahors, a vendu à Madame Alice-Augustine GANIOU, sans profession, demeurant à Cahors, avenue Charles-de-Freycinet, divorcée de Louis LAYRAC, un fonds de commerce de vente de bouchons, liège et articles de cave exploités à Cahors, 47, Boulevard Gambetta par Madame Vve ESCOFFRE décédée, comprenant le nom commercial, l'enseignement, la clientèle et l'achalandage, les objets mobiliers et matériel servant à l'exploitation et la marchandise en magasin. La prise de possession a eu lieu au jour du contrat.

Les oppositions seront reçues dans les vingt jours de l'insertion qui renouvelera la présente à Cahors en l'étude de M<sup>e</sup> FABRE, notaire, 2, rue J.-F. Caviole. — Pour premier avis : J. FABRE.

Non, miss.

Cette conversation avait lieu en face de la fenêtre de la petite cuisine et Turnbull, en mettant ses mains contre ses yeux comme des œillères, approcha son visage de la vitre pour regarder à l'intérieur.

— C'est astiqué comme une cabine de navire, commenta-t-il.

Stella, à son tour, se pencha pour jeter un coup d'œil dans la pièce : tout était, en effet, parfaitement en ordre. Un objet brillant placé sur la table de bois ciré, attira son attention : un porte-cigarettes en argent, orné de turquoises disposées en diagonale, Stella reconnut aussitôt le porte-cigarettes si particulier de Sylvia Radcliffe... Celle-ci était donc de retour et avait fait une visite à Daniel !

Stella se recula vivement et, se tournant vers Turnbull, dit d'un ton dégagé : — Je vous remercie, Mr Turnbull, je voulais proposer à Mr Everett une promenade à cheval. Ce sera pour une autre fois. Au revoir.

— Non, miss.

— Elle eut quelque peine à s'orienter, tant les bois étaient touffus... Elle réussit enfin à découvrir la porte dissimulée derrière un rideau de ronces : elle l'ouvrit... Les reliefs du goûter de la veille étaient toujours sur la table. Un sorte de panique s'empara de Stella : pour la première fois depuis qu'ils se connaissaient, Daniel n'était pas là alors qu'elle avait tant besoin de lui pour sortir de la situation tragique où elle se sentait aculée. Des larmes brûlantes montèrent aux yeux de Stella.

Elle retourna au chalet, descendit de cheval et s'engagea dans le sentier d'accès, elle faillit se heurter à Turnbull qui venait en sens inverse. Le garde la salua respectueusement : — Bonjour, miss.

— Bonjour, Mr Turnbull. Avez-vous vu Mr Everett, ce matin ? — Non, miss : il m'a demandé un congé, hier soir, pour aller à Londres. — A Londres ! répéta Stella d'un ton découragé.

— Il m'a dit qu'il s'agissait d'une démarche très importante... Je faisais précisément un tour dans ces parages pour le remplacer.

— Il... Il ne vous a chargé d'aucun message pour moi ?

(à suivre).

MA BONNE ÉTOILE PAR CONCORDIA MERREL N<sup>o</sup> 33 — Vous avez deviné, reprit-il en souriant. — Ce n'est pas, j'espère, pour me tourmenter sur la question du mariage ? — C'est précisément ce que je me propose de faire... Et vous ne sortirez pas de cette chambre avant de m'avoir confirmé que vous êtes bien décidée à m'épouser. Il faudra aussi fixer la date. — Ne soyez pas absurde, Morley. — Je ne suis pas absurde, je suis simplement très amoureux et fatigué de demeurer dans l'incertitude. — Mais ne vous ai-je pas dit... — Tout ce que vous m'avez dit jusqu'à présent ne signifie rien, ne vous engage en rien... — Alors, selon vous, je ne pensais pas ce que je disais ? demanda-t-elle. — Je crois que vous étiez de bonne foi... Mais qu'avez-vous dit au juste ? « Un jour ! » Autant signer un billet sans fixer l'échéance ! — Pourquoi tant d'insistance, Morley ?... Rien ne presse : ne sommes-nous pas heureux ?